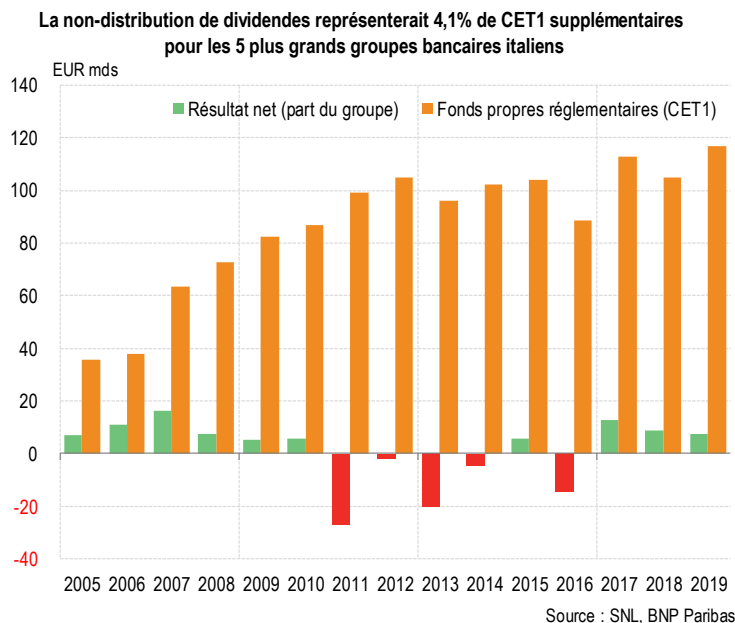




Banques italiennes : la non-distribution de dividendes représenterait 4,1% de fonds propres bancaires supplémentaires

À l'instar de ce que la BCE demande aux établissements bancaires importants¹, la Banque d'Italie a décidé de recommander aux banques placées sous sa supervision directe (les établissements moins importants) de ne pas distribuer, ou de ne pas s'engager à distribuer, de dividendes au moins jusqu'au 1^{er} octobre 2020². En outre, les rachats d'actions devront être restreints et les établissements italiens les moins importants devront être « prudents » dans le versement des rémunérations variables.

Les cinq plus grands groupes bancaires italiens, qui concentrent près de la moitié de l'actif total du système bancaire domestique, sont ainsi susceptibles de mobiliser (en plus des bénéfices qui n'auraient pas été distribués de toute façon), au titre de l'exercice 2019, EUR 4,8 mds de fonds propres supplémentaires éligibles au titre de CET1³, soit 4,1% de leur encours actuel (EUR 116,9 mds). Ces mises en réserve vont permettre d'absorber une partie de la hausse du coût du risque en 2020 et limiteront la baisse des fonds propres dont le montant a augmenté de 61% depuis 2008.



¹ BCE, *ECB asks banks not to pay dividends until at least October 2020*, 27 mars 2020

² Banca d'Italia, *Recommendation of the Bank of Italy on the dividend distribution policies of less significant Italian banks during the Covid-19 pandemic*, 27 mars 2020

³ Montant estimé sur la base des taux de distribution proposés par les banques ou de ceux observés au cours des années les plus récentes.